

**Comité administratif
de coordination**ACC/1996/20
3 décembre 1996

ANGLAIS ET FRANÇAIS SEULEMENT

RÉSUMÉ DES TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF
DE COORDINATION À SA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1996

(New York, 25 et 26 octobre 1996)

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) a tenu sa seconde session ordinaire de 1996 les 25 et 26 octobre au Siège de l'ONU à New York. L'ordre du jour de cette session, qui était présidée par le Secrétaire général de l'Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Nouveaux éléments influant sur la coopération internationale et le développement : incidences sur le renforcement et la réforme des organismes des Nations Unies.
3. Suite donnée aux initiatives et décisions du CAC :
 - a) Coordination du suivi des conférences internationales;
 - b) Redressement économique et développement de l'Afrique.
4. Questions diverses :
 - a) Fonctionnement du CAC et de ses organes subsidiaires;
 - b) Questions administratives;
 - c) Autres questions.

2. Le Secrétaire général a tenu le 25 octobre 1996 une réunion privée avec les chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui se trouvaient à New York.

3. On trouvera ci-après un aperçu des questions qui ont retenu l'attention dans le cadre des différents points de l'ordre du jour, ainsi que les conclusions et décisions du CAC.

**I. NOUVEAUX ÉLÉMENTS INFLUANT SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET LE DÉVELOPPEMENT : INCIDENCES SUR LE RENFORCEMENT ET LA
RÉFORME DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES**

4. Le CAC, faisant un large tour d'horizon, a examiné comment progressait le renforcement du fonctionnement des organismes des Nations Unies, en considérant les incidences que peuvent avoir sur cette refonte les nouveaux éléments influant sur la coopération internationale et le développement.

5. Dans les documents mis à la disposition du CAC pour cet examen qui comprenaient une note d'information générale et des annotations à l'ordre du jour de la session, on s'était attaché à montrer comment les réformes entreprises s'articulent sur l'évolution générale du contexte international. On rappelait par ailleurs la position commune de certains États, en particulier les propositions d'ensemble avancées dans le communiqué du sommet du Groupe des Sept tenu à Lyon, on examinait les nouvelles mesures prescrites par les grands instances intergouvernementales, notamment par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 (en date du 24 mai 1996), pour restructurer les entités des Nations Unies qui s'occupent des questions économiques et sociales et des questions apparentées et leur insuffler un nouveau dynamisme, et on faisait le point des travaux des groupes de travail de l'Assemblée générale chargés respectivement d'établir un agenda pour le développement et de définir des moyens de rendre le réseau des Nations Unies plus opérant. Ces documents résumaient également les réformes générales lancées par le CAC lui-même et considéraient du point de vue de l'administration et de la gestion les mesures prises par les diverses entités, en faisant référence aux conclusions de la réunion de hauts représentants que le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) a organisée les 18 et 19 septembre 1996 à New York.

6. Ces documents faisaient apparaître que la position commune, telle qu'elle ressort des actuels échanges de vues entre les gouvernements, est que les organismes des Nations Unies devraient s'en tenir à leur domaine de compétence précis, tout en s'associant ou en collaborant plus souvent, ce qui permettrait, estimait-on, à la fois d'éviter le plus possible le gaspillage et de considérer sous leurs différents aspects les questions, de plus en plus nombreuses, qui sont interdépendantes et appellent des solutions d'ensemble à l'échelle de la planète. L'analyse faisait ressortir que cela correspond largement à l'orientation de plus en plus nette des travaux du CAC, lequel insiste toujours, par ailleurs, pour que les différents organismes se répartissent clairement les tâches et lancent des initiatives communes précises avec le souci d'obtenir des résultats effectifs dans des délais bien spécifiés. Mais on se demandait s'il ne faudrait pas aller plus loin que ces initiatives et si le CAC ne devrait pas examiner aussi, avec les nouvelles conceptions qui doivent désormais présider à l'interaction entre les divers organismes, les rapports entre les programmes de travail généraux de ces entités, afin que les activités soient à la fois réparties plus clairement et plus souvent menées en commun. On a également envisagé que les divers organismes se consultent plus régulièrement, dans le cadre des organes compétents du CAC, sur les initiatives à prendre en matière de politique et de programmation, de même que sur les programmes de travail qu'ils envisagent, ce qui permettrait d'éviter les éléments redondants, de déterminer les lacunes et de collaborer plus étroitement au niveau de la réalisation, en assurant la complémentarité des activités, une fois les budgets-programmes approuvés par les organes directeurs.

7. Les membres du CAC se sont accordés à juger que la refonte ne devrait pas être une entreprise ponctuelle mais un processus permanent d'évolution et d'adaptation, grâce auquel l'ensemble du réseau des Nations Unies pourrait fonctionner plus efficacement pour répondre avec davantage de résultats à des besoins nationaux qui changent de nature. Tous les organismes s'étaient résolument engagés dans cette voie, qu'il s'agisse de leur programmation, de leur gestion, de leur politique interne et des orientations décidées au niveau

intergouvernemental. On a dit que le CAC, en tant qu'organe interinstitutions, remplissait et devait conserver une fonction essentielle à cet égard, en aidant à déterminer quels problèmes doivent être traités à l'échelon intergouvernemental, en insistant pour que les tâches respectives des organismes soient bien définies, de façon à limiter partout le gaspillage, et en faisant en sorte que les diverses entités coopèrent davantage et assurent mieux la coordination dans les activités d'intérêt commun, et en étudiant par quels moyens faciles à adapter on pourrait mener des actions communes sur des sujets d'intérêt général.

8. Les membres du CAC ont souligné que la refonte devait en dernière analyse tendre à rationaliser les structures afin que les organismes soient mieux à même d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs fondamentaux et interdépendants que sont la paix, la démocratie et un développement économique et social sans danger pour l'environnement. Il fallait chercher essentiellement à éviter le gaspillage, à utiliser les fonds de la façon la plus productive et à obtenir le maximum de résultats au niveau des pays; on pouvait utilement s'inspirer à cet égard des mesures prises par les administrations publiques et privées. Mais il fallait aussi se placer dans une perspective plus large et à plus long terme, et en particulier ne pas oublier que la mission des Nations Unies ne ressemble à aucune autre, puisqu'elle consiste à défendre certaines valeurs fondamentales et que les buts qu'elle fixe demandent du temps pour être réalisés.

9. Le CAC a décidé de publier une déclaration commune sur la refonte à poursuivre pour rendre le réseau des Nations Unies plus opérant (voir annexe I). Il a également décidé qu'il faudrait faire le point des réformes dans un rapport de synthèse qui serait régulièrement actualisé.

10. Le CAC a décidé de considérer dans ses futurs travaux les questions prioritaires générales qui imposent aux organismes des Nations Unies d'oeuvrer dans la coopération et la coordination et qui pourraient ainsi contribuer aux objectifs essentiels de la refonte, comme indiqué dans la déclaration commune.

II. SUITE DONNÉE AUX INITIATIVES ET DÉCISIONS DU CAC

A. Coordination des actions entreprises dans le prolongement des conférences internationales

11. Le CAC a examiné les dispositions prises par les divers organismes pour coordonner entre eux les actions lancées conformément aux recommandations des conférences internationales organisées ces dernières années, en appliquant la nouvelle formule qu'il avait adoptée pour cela à sa seconde session ordinaire de 1995.

12. Le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le développement économique et social, les représentants de la Banque mondiale et de l'OIT et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont exposé les travaux des trois groupes d'étude que le CAC a chargés de traiter, respectivement, la question des conditions qui favorisent le développement économique et social, celle de l'emploi et des moyens de subsistance ne nuisant pas à l'environnement et celle de l'accès universel aux services sociaux indispensables, tous sujets liés les uns aux autres.

13. Le CAC a aussi été informé des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1997 pour faire un bilan d'ensemble des actions entreprises en application d'Action 21; il a de même été informé des travaux de ses organes permanents concernant la suite donnée aux recommandations des conférences mondiales tenues ces dernières années. On a rappelé que l'Assemblée générale examinera bientôt la question des répercussions des conflits armés sur les enfants à partir d'une étude établie par Mme Graça Machel (A/51/306 et Add.1) et où sont préconisées des mesures précises; étant donné l'importance de ce sujet, qui intéresse l'ensemble des organismes des Nations Unies, on a proposé que le CAC revienne en 1997, à la lumière des travaux de l'Assemblée, sur les activités à entreprendre.

14. Le CAC a été informé que les travaux sur la mise en place de moyens d'administration publique qui ont été entrepris dans le cadre du Groupe d'étude chargé d'analyser, sous la conduite de la Banque mondiale, les conditions qui favorisent le développement économique et social, travaux qui sont confiés à un sous-groupe que préside le PNUD, avançaient comme prévu. Le sous-groupe chargé d'étudier le cadre macro-économique et social a déterminé les pays auxquels il consacrera des analyses appliquées, ainsi que les sujets de celles-ci, à savoir :

a) Les politiques de stabilisation et de croissance macro-économiques, et notamment les compromis de justice sociale qu'impose nécessairement leur mise en oeuvre;

b) Le contexte extérieur et ses incidences sur le commerce et l'investissement;

c) Les points d'articulation entre le secteur public et le secteur privé;

d) Les stratégies de mise en valeur du capital humain;

e) Le développement rural et les actions et problèmes dans l'agriculture et les autres domaines;

chacun de ces sujets recouvrant impérativement l'analyse de questions fondamentales comme la préservation de l'environnement, la prise en considération des femmes et la lutte contre la pauvreté. Afin d'éviter les redondances, il a été décidé que le sous-groupe chargé de la question des indicateurs interromprait ses travaux et ferait à la place l'inventaire de toutes les activités que les divers organismes mènent actuellement dans ce domaine.

15. Le CAC a été informé que le groupe d'étude qui traite, sous la conduite de l'OIT, la question de l'emploi et des moyens de subsistance sans danger pour l'environnement effectuée maintenant comme prévu, après avoir établi un cadre de réflexion, les analyses des politiques nationales; les rapports d'analyse qui sont en cours d'élaboration contiendront des recommandations sur la manière dont les organismes des Nations Unies devraient procéder pour coordonner au mieux leurs actions de soutien aux pays. Deux de ces études sont dirigées par le PNUD, une par l'UNESCO, une par la Banque mondiale et trois par l'OIT. Un

rapport faisant la synthèse de toutes ces analyses sera présenté au CAC à sa prochaine session.

16. Le Directeur exécutif du FNUAP, qui préside le groupe d'étude chargé de la question de l'accès universel aux services sociaux indispensables, a fait savoir que les travaux sur ce sujet se déroulaient sans difficultés et conformément au calendrier prévu. L'une des principales fonctions du groupe d'étude, a dit ce responsable, est de faciliter le fonctionnement du réseau de coordonnateurs résidents pour que celui-ci puisse aider les pays à réaliser les objectifs fixés par les conférences en remplissant les engagements qu'ils ont pris. Les travaux, auxquels 14 organisations prennent une part active, visent à des résultats précis, notamment à l'établissement de principes directeurs et de notes d'orientation qui guident les activités concernant l'instruction de base universelle, les services de santé primaires et les migrations internationales. Ils portent aussi au passage sur la question des femmes, celle des droits fondamentaux et celle du logement – c'est ainsi que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a été invité à s'assurer que la question du logement était toujours prise en considération. Le groupe d'étude travaille en étroite liaison avec les deux autres. À l'avenir, il faudrait se préoccuper tout particulièrement de la manière de faire connaître les résultats des observations, de la question des indicateurs et des courants de communication entre les groupes d'étude et les organes permanents du CAC. Il faudrait aussi considérer s'il existe des structures qui permettent, une fois que les groupes d'étude ont mené leur tâche à bien, de recueillir des indications sur les résultats des actions menées dans les pays.

17. Les membres du CAC ont accueilli avec satisfaction les résultats des travaux menés par les trois équipes spéciales conformément aux directives adoptées par le Comité à sa première session ordinaire de 1996, et ont défini de nouvelles orientations pour les futurs travaux de ces équipes. Ils se sont par ailleurs réjouis de la tenue de la première session du Comité interorganisations sur les femmes. Ils ont noté que ce Comité prévoyait de se réunir à nouveau avant la première session ordinaire du CAC en 1997, ce qui permettrait au CAC de disposer des rapports dudit Comité à sa session.

18. Le CAC s'est félicité de la contribution que les équipes spéciales avaient apportée à une véritable collaboration entre les organisations, y compris les institutions de Bretton Woods, en vue de coordonner les services au niveau des pays, ainsi que du ferme appui politique que les États Membres avaient donné à ces arrangements.

19. Ils attachaient une grande importance à l'utilisation efficace, notamment au niveau des pays, des travaux réalisés et des résultats obtenus par les équipes spéciales ainsi que des autres activités de son mécanisme permanent. À cet égard, ils ont mis l'accent sur la nécessité de définir rigoureusement les moyens susceptibles de maintenir la collaboration mise en place et de contrôler la suite donnée aux recommandations des équipes spéciales une fois que celles-ci auraient achevé leurs travaux.

20. Le CAC a noté que, parallèlement aux travaux des trois équipes spéciales, le projet interorganisations relatif à l'accès universel aux services fondamentaux de communication, qu'il avait lancé à sa première session ordinaire

/...

de 1996 avec l'Union internationale des télécommunications comme chef de file, se déroulait comme prévu, et qu'un rapport relatif aux résultats de ce projet lui serait soumis à sa session suivante.

21. Le CAC a décidé de réaliser, à sa première session ordinaire de 1997, une première évaluation d'ensemble des mesures prises par les organismes du système en vue de coordonner les activités de suivi des récentes conférences mondiales, notamment de l'efficacité des nouveaux mécanismes interorganisations mis en place à cet effet, et d'examiner les arrangements futurs concernant la poursuite de ces efforts dans le cadre du mécanisme interorganisations. Selon lui, il était primordial d'entretenir et de renforcer la dynamique créée en incitant les organismes des Nations Unies à poursuivre les objectifs prioritaires définis lors des récentes conférences mondiales, et en les aidant à adopter une approche commune cohérente en vue de mieux coordonner leurs activités d'appui aux niveaux national et régional. Le CAC a prié les trois équipes spéciales et les autres instances concernées de son mécanisme subsidiaire de participer à l'examen proposé.

22. Le CAC a en outre demandé à l'Équipe spéciale chargée des services sociaux de base pour tous de continuer à tenir compte des aspects pertinents des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) dans ses travaux, et a invité les autres équipes, ainsi que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le Comité interorganisations sur le développement durable (CIDDD) à analyser les incidences d'Habitat II sur leurs programmes de travail respectifs, et à formuler au besoin des recommandations à ce sujet.

23. Dans le cadre plus large des initiatives mondiales revêtant un caractère prioritaire pour l'ensemble du système des Nations Unies, le Comité a souligné qu'il importait de veiller à l'application systématique de la Stratégie de Yokohama pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'achèvement de la Décennie et la création d'une liaison active entre la Décennie et les programmes permanents menés par des organismes des Nations Unies dans le domaine de la prévention des catastrophes.

24. En ce qui concerne les droits de l'homme, le CAC a entendu une communication du Haut Commissaire aux droits de l'homme relative a) aux préparatifs de l'examen quinquennal de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, et b) à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les deux événements auront lieu en 1998. Le CAC a rappelé qu'à sa première session ordinaire de 1994, il avait notamment décidé de procéder à un examen périodique du Programme d'action de Vienne, en vue d'aider le système des Nations Unies à adopter une approche coordonnée de la défense et de la protection des droits de l'homme. Le CAC a aussi rappelé qu'il avait demandé aux trois équipes spéciales d'intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans leur programme de travail. Le CAC a noté par ailleurs que la Commission des droits de l'homme l'avait prié d'apporter sa contribution aux deux manifestations. Le CAC a donc décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa deuxième session ordinaire de 1997 un point relatif aux activités préparatoires à prévoir, et a approuvé l'organisation,

en 1997, de consultations interorganisations ayant pour objet de lui soumettre une évaluation des mesures prises par les organismes des Nations Unies en application du Programme d'action de Vienne, ainsi que des recommandations relatives à la coordination des activités entreprises en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

B. Redressement économique et développement de l'Afrique

25. Ouvrant le débat sur la question, le Secrétaire général s'est réjoui que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique suscite un intérêt croissant et une participation accrue de la part des pays africains, ainsi qu'un appui de plus en plus net de la part de la communauté internationale. Il a noté que certains des doutes qui avaient été exprimés quant à l'utilité d'un nouveau programme en faveur de l'Afrique commençaient à se dissiper. Évoquant le rapport de la cinquième séance du Comité directeur du CAC chargé de suivre la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, le Secrétaire général a noté avec satisfaction que la répartition des tâches entre les organismes des Nations Unies était plus claire et que des stratégies concrètes de mise en oeuvre susceptibles de donner rapidement des résultats tangibles étaient en cours d'élaboration.

26. Les Coprésidents du Comité directeur du CAC chargé de suivre la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale ont ensuite présenté les conclusions de leur cinquième séance tenue à New York, le 20 septembre 1996. Il était de plus en plus manifeste que l'Afrique avait la maîtrise de l'Initiative, comme l'avaient montré d'emblée la présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement lors de l'adoption de l'Initiative en mars 1996, et, plus récemment, l'appui ou l'adhésion à l'Initiative manifestés par plusieurs pays africains lors de réunions des ministres de la santé et de représentants d'autres secteurs. Les Coprésidents ont également noté que l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour développement de l'Afrique dans les années 90 offrait l'occasion de resserrer les liens entre l'Initiative spéciale et le nouvel Ordre du jour.

27. Les Coprésidents ont par ailleurs indiqué que les rapports des organismes de coordination et de coopération des Nations Unies – y compris des institutions de Bretton Woods – faisaient apparaître qu'une collaboration interorganisations de plus en plus efficace se mettait en place dans le cadre de l'Initiative spéciale. Ils ont confirmé les progrès réalisés en matière d'élaboration de programmes d'investissement sectoriels concernant l'éducation, la santé, l'eau et la conduite des affaires publiques dans 13 pays. Ils avaient reçu des rapports de quatre pays dans lesquels le coordonnateur résident et l'équipe de pays de l'ONU, en étroite coopération avec les gouvernements, avaient organisé des "colloques de réflexion" sur la mise en oeuvre de l'Initiative. Les Coprésidents ont souligné que la prochaine étape importante serait la formulation d'une stratégie commune de communication destinée à orienter les activités futures au titre de l'Initiative spéciale.

28. Le forum des ministres africains de l'éducation avait adopté un protocole de mise en oeuvre du programme d'éducation de base pour tous les enfants

africains – programme prioritaire élaboré conjointement par la Banque mondiale et l'UNESCO.

29. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CAC se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés depuis le lancement de l'Initiative spéciale. La conception globale de la participation des pays africains à l'Initiative spéciale, notamment l'aide systématique aux pays qui le demandent en vue de l'élaboration des programmes d'investissements sectoriels, a généralement emporté leur adhésion. Compte tenu du nombre important de pays africains déstabilisés par une guerre civile ou un conflit, les membres du CAC ont demandé aux organismes des Nations Unies d'utiliser, dans toute la mesure du possible, le cadre offert par l'Initiative spéciale pour passer de la phase des secours d'urgence à celle de l'aide au développement et faire bénéficier ces pays d'un appui concerté.

30. Les membres du CAC ont souligné qu'il importait également de mettre au point des stratégies efficaces de mobilisation des ressources en faveur des éléments prioritaires de l'Initiative spéciale, en vue de réaliser les objectifs de complémentarité. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de continuer à appuyer les activités régionales en même temps que les projets nationaux. Ils ont affirmé qu'il fallait établir des liens plus étroits et plus fondamentaux entre le nouvel Ordre du jour et l'Initiative spéciale. Le CAC a prié le secrétariat de l'Initiative spéciale d'établir un rapport analytique rapprochant les objectifs et activités opérationnels de l'Initiative spéciale de ceux du nouvel Ordre du jour, et présentant l'Initiative spéciale comme un des mécanismes essentiels de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Selon lui, il faudrait aussi étudier les relations entre l'Initiative spéciale et d'autres programmes internationaux, tels que l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique et d'autres programmes bilatéraux en cours. Il conviendrait en premier lieu de rassembler et de diffuser à tous les organismes du système des Nations Unies des informations complètes sur les activités en cours d'aide au développement de l'Afrique.

31. Les membres du CAC ont prié le Comité directeur de mettre en oeuvre sans tarder son programme de travail. Il ont réaffirmé qu'ils attachaient beaucoup de prix à ce que le coordonnateur résident et les équipes de pays de tous les organismes des Nations Unies favorisent et entretiennent un dialogue constructif entre les représentants du système des Nations Unies et les gouvernements, la société civile et la communauté des donateurs lors de la mise en oeuvre de l'Initiative. Le CAC a également insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à un certain nombre d'éléments prioritaires de l'Initiative spéciale, notamment ceux relatifs aux moyens d'existence durables dans les zones écologiquement marginales, à la lutte contre la pauvreté, aux droits de l'homme et aux femmes, domaines dans lesquels la programmation ne semblait pas très avancée.

III. QUESTIONS DIVERSES

A. Fonctionnement du CAC et de ses organes subsidiaires

32. Le CAC a reçu un rapport intérimaire sur l'examen de l'expérience acquise concernant le fonctionnement de son mécanisme réorganisé en 1993, établi à sa

/...

première session ordinaire de 1996. À cette session, les membres du Comité avaient reconnu que la réorganisation et la profonde rationalisation du mécanisme du CAC qui avait suivi avaient contribué à améliorer considérablement tant l'efficacité du Comité lui-même que celle de ses organes subsidiaires. Le CAC a conclu que de nouvelles améliorations devraient toutefois être recherchées tant en ce qui concerne ses méthodes de travail que le fonctionnement de ses organes subsidiaires.

33. Dans le cadre de l'examen, le Comité a noté les relations existant entre ce point de l'ordre du jour et son examen, à la présente session, de la réforme et du renforcement du système des Nations Unies. Ce débat avait contribué à définir plus précisément le rôle du CAC dans l'environnement international en constante évolution et à identifier les questions prioritaires dont le Comité devait poursuivre l'examen, afin de renforcer l'efficacité et la cohérence du système des Nations Unies.

34. S'agissant des méthodes de travail du CAC, les chefs du secrétariat ont estimé que l'efficacité et l'impact du Comité avaient été considérablement renforcés par l'adoption de procédures plus souples et le lancement d'initiatives concrètes, comme l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique et l'initiative relative à la coordination du suivi des conférences des Nations Unies, par le biais de mécanismes spécifiques et dans des délais précis. Parallèlement aux efforts visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du CAC, on encourageait la concertation et la coopération concrète en matière de programmes dans l'ensemble du système des Nations Unies par le biais de consultations directes et plus systématiques entre les chefs de secrétariat et d'arrangements souples et novateurs en matière de consultation et de coopération entre les organisations, en vue d'examiner des questions spécifiques d'intérêt mutuel. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par exemple, tenaient des consultations périodiques sur les questions relatives à la consolidation de la paix après les conflits et d'autres questions d'intérêt commun, une attention particulière étant accordée à l'Afrique. De l'avis général, il convenait de promouvoir plus activement l'application de méthodes de travail souples entre les diverses organisations et l'adoption d'approches pragmatiques et ciblées de la coordination, de même que des arrangements visant à tenir le CAC et l'ensemble de ses membres dûment informés des consultations et des faits nouveaux intéressant les organismes des Nations Unies.

35. Le CAC a jugé important d'éviter les doubles emplois entre les travaux de ses organes permanents et ceux des mécanismes interorganisations ad hoc, et de tenir les organes constituant sa structure permanente pleinement informés des travaux de ces mécanismes se rapportant à leurs mandats.

36. Ces améliorations devraient permettre au CAC de concentrer son attention sur les grandes orientations et de parvenir à des conclusions avisées et concrètes sur les questions prioritaires intéressant l'ensemble du système des Nations Unies. Du fait que le CAC sera mieux en mesure de parvenir à de telles conclusions, il devient urgent de renforcer sa capacité d'évaluer de manière systématique le suivi de ses décisions et initiatives. Le Comité a approuvé les recommandations qui lui ont été soumises concernant les arrangements tendant à

fournir un appui plus intégré à l'ensemble de ses organes en matière de secrétariat.

37. D'aucuns ont rappelé que les secrétariats d'un certain nombre d'organes subsidiaires du CAC étaient financés conjointement, tandis que pour d'autres, c'étaient des membres du personnel ou des unités du Secrétariat de l'ONU qui assuraient les services requis. Certains membres ont regretté que la décision du Comité de regrouper les secrétariats financés conjointement dans des locaux communs à Genève n'ait pas encore été appliquée. Le Comité a approuvé la recommandation selon laquelle une intégration plus poussée des travaux de ces secrétariats et une coopération plus systématique entre eux et les services concernés du Secrétariat de l'ONU permettraient de réaliser des économies et, ce qui est plus important, contribueraient à améliorer la qualité et à renforcer la cohérence de l'appui fourni à l'ensemble des organes du CAC en matière de secrétariat sans affecter les services fournis aux organes subsidiaires intéressés. Le CAC a demandé que des mesures soient prises sans plus de retard afin de regrouper à Genève les secrétariats financés en commun et invité son Comité d'organisation à lui soumettre des propositions plus précises sur la manière dont fonctionneraient en pratique les arrangements proposés concernant la mise en réseau des secrétariats financés conjointement et des services de l'ONU concernés et sur les informations et autres produits qui pourraient être fournis conjointement dans le cadre de ces arrangements.

38. Le CAC a demandé au Comité d'organisation de continuer à renforcer sa capacité de surveiller et d'analyser plus systématiquement les faits nouveaux ayant trait au suivi de ses décisions.

39. En ce qui concerne les organes subsidiaires et les méthodes de travail des comités consultatifs et autres organes interorganisations, le CAC a pris note des progrès réalisés vers une rationalisation de leurs ordres du jour et une réduction de la durée des réunions. Il a approuvé la proposition tendant à supprimer son Sous-Comité du développement rural et à le remplacer par des arrangements souples en matière de coordination, notamment au niveau des pays.

40. Le CAC a pris note des informations qui lui ont été fournies, indiquant que le CCQPO parvenait désormais à mieux sélectionner les thèmes de ses sessions et à mieux les préparer en recourant à des équipes spéciales et à des arrangements analogues. Le Comité a été encouragé à poursuivre ses efforts afin de réduire la durée de ses réunions et de réorienter son ordre du jour pour se concentrer sur les questions de coordination des politiques dans les domaines des programmes et des opérations, afin notamment de renforcer son impact sur les activités des organes intergouvernementaux.

41. Le CAC a reconnu que la pratique consistant à tenir des réunions de haut niveau de l'ensemble du CCQA s'était révélée utile et qu'elle devait être poursuivie, si nécessaire. En ce qui concerne les réunions du Comité consultatif pour les questions administratives (personnel) [CCQA(PER)], le Comité a pris note des informations qui lui avaient été communiquées, indiquant que la mesure dans laquelle le Comité consultatif pouvait de nouveau réduire le nombre de ses réunions était étroitement liée à sa fonction de consultation auprès de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). La participation du Comité consultatif aux réunions de la CFPI avait déjà été

rationalisée et réduite. Cependant, d'autres réductions étaient encore possibles, notamment si la CFPI limitait ses sessions à une par an. Le CAC a de nouveau demandé d'examiner cette possibilité avec la CFPI et à l'Assemblée générale.

42. Rappelant sa décision de procéder à une évaluation détaillée des dispositions prises pour assurer le suivi des récentes conférences mondiales, à sa première session ordinaire de 1997, le CAC a reconnu qu'il conviendrait également d'y examiner d'autres questions portant sur les relations entre le CCQPO et le CIDD d'une part, et entre ces organes et les équipes spéciales s'occupant de divers aspects du suivi des conférences, de l'autre. Le Comité a donc décidé de revenir à ces questions à cette occasion. Il est toutefois convenu que cette évaluation ne pourrait être achevée qu'à sa seconde session ordinaire de 1997, de manière à tenir compte des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du programme Action 21, prévue en juin 1997.

43. Dans l'intervalle, le CAC a demandé au CCQPO et au CIDD de poursuivre l'examen de leurs structures subsidiaires, en vue de continuer à les rationaliser. Il a été demandé aux deux organes d'examiner la question de savoir s'il était possible d'étendre l'approche par pays, qui serait poursuivie dans le domaine du développement rural, aux autres organes subsidiaires compétents relevant d'eux.

44. Le CAC a de nouveau recommandé que, dans tous les domaines de fond et pour les aspects administratifs, il soit fait un usage maximum des techniques informatiques pour les consultations interorganisations, afin de réduire autant que possible le nombre et la fréquence des réunions interorganisations et de réaliser des économies.

45. Le CAC a demandé au Comité d'organisation de poursuivre l'examen des modalités d'établissement des rapports sur les résultats de ses travaux et de ceux de ses organes subsidiaires aux organes intergouvernementaux compétents, afin d'accroître la pertinence et l'impact de ces rapports.

46. Le CAC a décidé de reprendre l'examen de ces questions à sa première session ordinaire de 1997, afin de l'achever à sa seconde session ordinaire de 1997.

B. Questions administratives

47. Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le CAC a entendu des déclarations du Président de la CFPI et des représentants du Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel des Nations Unies et de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux, et a eu un échange de vues avec eux.

48. Le Président du CCQA (PER) a informé le CAC de l'état des travaux de la CFPI depuis la première session ordinaire du Comité de 1996, accordant une attention particulière aux questions relatives aux rémunérations offertes par le régime commun et au fonctionnement de la CFPI. S'agissant de la question des rémunérations, le Comité a été informé des recommandations soumises par la CFPI

à l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, concernant un relèvement des traitements d'au moins 3,1 % pour chaque classe et chaque échelon; la restructuration du barème des traitements suivant les orientations données par la CFPI en 1995, équivalant en moyenne à une nouvelle augmentation de 1 %; et l'incorporation au traitement de base d'un montant correspondant à 2,5 points d'ajustement.

49. Les membres du CAC ont réaffirmé que les traitements des fonctionnaires des Nations Unies étaient de moins en moins compétitifs et de nouveau exprimé leur préoccupation au sujet du fonctionnement de la CFPI, notamment de l'impasse concernant la participation de représentants du personnel aux travaux de la Commission. Le Comité a rappelé les propositions qu'il avait avancées dans la déclaration qu'il avait faite à l'Assemblée générale à sa cinquantième session (voir ACC/1995/23, par. 35). La possibilité d'un transfert de la CFPI a également été mentionnée.

50. Le CAC a adopté une déclaration au titre de ce point, dont le texte figure à l'annexe II.

51. Certains membres ont fait observer qu'à une période où la réforme figurait parmi les questions prioritaires à l'ordre du jour du système, il était plus que jamais nécessaire que l'organe chargé de la fonction publique internationale soit efficace et novateur et qu'il soit capable de prendre des initiatives pour ne pas se laisser dépasser par l'évolution des méthodes de gestion des ressources humaines et par celle des besoins des organisations, notamment par la mise en place d'un système de rémunérations compétitif et plus souple, mieux adapté et économique.

52. En réponse aux questions posées concernant le processus d'examen du code de conduite des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU en cours, il a été expliqué que cette opération se déroulait dans le cadre des instruments interorganisations existants applicables à l'ensemble du régime commun et qu'elle n'avait pas pour but de se substituer à eux. Des consultations sur divers aspects des projets avaient toutefois été engagées par le Secrétariat de l'ONU avec les fonds et programmes des Nations Unies. Le projet une fois achevé serait communiqué aux membres du CAC. Ces derniers ont souligné l'intérêt qu'ils portaient à l'opération d'un point de vue global et exprimé l'espoir que des consultations seraient organisées en temps utile, compte tenu des incidences du processus pour les fonctionnaires internationaux relevant du régime commun.

53. Le CAC a examiné avec le Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies les questions relatives à la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies. Les membres du Comité ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à l'application des dispositions du Manuel de sécurité des Nations Unies en tant que base d'une politique efficace en matière de gestion de la sécurité interorganisations. D'aucuns ont souligné qu'il était important que le personnel dans son ensemble dispose d'informations pertinentes dans ce domaine. D'aucuns ont noté que le Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies préparait une note d'information détaillée sur la politique en matière de sécurité, qui serait communiquée à tous les fonctionnaires du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs sièges respectifs. Le CAC a décidé que la question de la sécurité du personnel continuerait de figurer à son

ordre du jour, le débat sur ce point devant être préparé par la Réunion spéciale sur les questions de sécurité, qui tiendrait désormais des sessions annuelles. Dans l'intervalle, des groupes de travail officieux seraient convoqués, selon que de besoin, afin de régler les questions de sécurité qui pourraient se présenter. Les membres du CAC sont soucieux, comme le Coordonnateur de la sécurité et la Réunion spéciale, que des ressources appropriées soient attribuées, permettant de prendre des mesures de sécurité efficaces au niveau interorganisations, et surtout sur le terrain. L'examen des questions mentionnées dans l'ordre du jour annoté concernant le recours à des gardes armés a été reporté à une séance ultérieure.

54. En ce qui concerne les vues du système des Nations Unies sur le rôle futur du Corps commun d'inspection (CCI), le CAC a pris note des conclusions de la réunion de haut niveau du CCQA et de l'évaluation des déficiences inhérentes à la structure actuelle de cet organe à cette occasion, ainsi que de la qualité et de l'utilité de ses rapports. Compte tenu des recommandations formulées à la réunion, le CAC a demandé à l'ONU d'inviter l'Assemblée générale, en son nom, à faire procéder, en 1997, à une analyse indépendante, par un groupe de vérificateurs généraux des comptes ou d'anciens contrôleurs généraux de certains États Membres, du rôle et des fonctions du CCI, portant essentiellement sur l'utilité, l'efficacité et la rentabilité des études réalisées par lui, et contenant des recommandations à l'Assemblée sur le rôle futur de cet organe, les ressources optimales nécessaires à ses nouvelles fonctions, et les avantages que présenteraient les études effectuées à l'extérieur. En attendant les conclusions de cet examen, l'ONU consulterait le Président de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du CCI, sur la possibilité de prendre de nouvelles mesures de contrôle des coûts, y compris le report éventuel des élections prévues à la session en cours de l'Assemblée générale, afin de pourvoir les postes qui seront prochainement vacants, étant donné qu'elles ne prendraient effet qu'en 1998. Dans l'intervalle, le CAC a demandé à nouveau que le CCI respecte le principe de l'accroissement nominal zéro pour les comptes budgétaires.

C. Autres questions

1. Sommet mondial sur l'alimentation

55. Le Directeur général de la FAO a exposé l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial sur l'alimentation, qui devait se tenir à Rome du 13 au 17 novembre 1996. Il a indiqué que le projet de déclaration de politique générale et de plan d'action devrait être achevé vers la fin du mois d'octobre. Il a fait observer en outre que le vif intérêt suscité par le Sommet, dont témoignait le fait que plus de 100 chefs d'État et de gouvernement avaient confirmé qu'ils y participeraient, et la transparence des préparatifs auguraient bien du succès de cette réunion. Il a aussi indiqué que ce serait la FAO qui prendrait les mesures nécessaires pour assurer le suivi du Sommet et la mise en oeuvre de son plan d'action, dans le cadre de son mandat et de sa compétence, mais que dans cette tâche elle collaborerait étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale serait l'organe intergouvernemental chargé de suivre les progrès réalisés, et il rendrait compte au Conseil et à la Conférence de la FAO, conformément à la résolution 2/95 adoptée par la Conférence de la FAO. Conformément à la

résolution 50/109 de l'Assemblée générale, il ferait rapport également à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Nominations aux organes subsidiaires du CAC et futures réunions de ces organes

56. Le CAC a approuvé la nomination de M. Abdelkhalek Tazi-Riffi de l'UIT au poste de Président du CCQA (FB) pour une période de deux ans (1997-1999), à compter de la première session ordinaire de 1997, la nomination de M. Abraham E. Espino, de l'AIEA, au poste de Vice-Président pour la même période, ainsi que la prorogation de la nomination du Secrétaire (M. R. Eggleston (OMS) et du Secrétaire adjoint, Mme M. J. Peters (BIT) du CCQA (PER) pour trois ans, à compter du 1er juillet 1996 et du 1er mai 1996, respectivement.

57. Le programme des réunions des organes subsidiaires du CAC est le suivant :

Comité interorganisations sur le développement durable	New York	20 et 21 février 1997
CCPOQ	Genève	3 au 7 mars 1997
CCQA (PER)		En même temps que la quarante-cinquième session de la CFPI (dates à fixer)
CCQA (FB)	Vienne (AIEA et ONUDI)	Semaine du 10 au 14 février 1997

3. Futures réunions du CAC

58. Le CAC a décidé de tenir sa première session ordinaire de 1997 au Bureau des Nations Unies à Genève les 10 et 11 avril 1997. Il a été provisoirement prévu que sa seconde session ordinaire se tiendrait au Siège de l'Organisation, à New York, le 31 octobre et le 1er novembre 1997.

4. Déclaration du CAC à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre d'Action 21

59. Le CAC a rappelé qu'en vertu d'une de ses décisions antérieures, la dernière étape de l'examen du fonctionnement du Comité interorganisations sur le développement durable devait aboutir à une déclaration du CAC qui serait présentée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997. Cette déclaration devait être concise, prospective et de caractère directif; faire valoir l'appui, potentiel ou effectif, en faveur de la réalisation de progrès au niveau des pays; analyser l'efficacité des arrangements interorganisations pris pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement et, compte tenu de l'expérience acquise depuis cette conférence, proposer les moyens d'encourager les organismes du système des Nations Unies à apporter un soutien plus efficace et plus efficient dans le domaine du développement durable après 1997.

60. Le CAC a noté à ce propos que la déclaration comporterait trois parties principales :

a) Une brève description des dispositions instaurées entre les organisations pour donner suite à la CNUED et promouvoir le développement durable, et une évaluation de l'efficacité de ces dispositions;

b) Les principales tâches auxquelles les organismes du système des Nations Unies ont été confrontés au cours de la période considérée;

c) Les principales questions qui devraient retenir l'attention au cours de la session extraordinaire et dans les années qui suivront l'examen effectué en 1997.

61. Le CAC a indiqué que sa déclaration aurait d'autant plus de retentissement à la session extraordinaire qu'elle serait rendue publique bien avant la prochaine session de la Commission du développement durable, qui faisait office de Comité préparatoire de la session extraordinaire et devait siéger du 7 au 25 avril 1997 à New York. Le CAC a prié le Comité interorganisations de mettre au point le projet de déclaration du CAC à sa neuvième session, prévue pour les 20 et 21 février 1997, et a décidé que les chefs de secrétariat approuveraient ensuite la déclaration officiellement, par correspondance.

5. Participation de l'Université des Nations Unies
et du Centre du commerce international aux
travaux du CAC

62. Le Bureau du Conseil de l'Université des Nations Unies ayant fait savoir qu'il souhaitait que l'UNU participe aux travaux du CAC, le CAC a approuvé les dispositions ci-après pour permettre à l'UNU de faire partie de ses organes subsidiaires. Il a été décidé que l'UNU serait invitée à se faire représenter aux organes consultatifs et comités interorganisations qui forment le réseau d'organes subsidiaires du CAC. Le CAC quant à lui prendrait des dispositions pour tenir l'UNU au courant de son programme de travail afin qu'elle puisse indiquer s'il y a un point de l'ordre du jour au sujet duquel, vu les recherches et les activités qu'elle aurait conduites, elle souhaiterait apporter sa contribution particulière. Dans cette optique, le Secrétaire général recommanderait au CAC de faire participer le Recteur de l'Université aux débats qui intéresseraient l'UNU. Par ailleurs, le Recteur et les membres du CAC pourraient périodiquement procéder à des consultations afin d'identifier les sujets à inscrire au programme de l'Université, ce qui donnerait un maximum de poids à la contribution de l'UNU aux travaux des organismes du système des Nations Unies.

63. Le CAC a également décidé que des dispositions seraient prises pour permettre au Centre du commerce international de participer aux travaux des organes consultatifs et comités interorganisations qui forment le réseau d'organes subsidiaires du CAC.

ANNEXE I

Déclaration commune du cac sur la réforme et le renforcement
du système des Nations Unies

1. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat de toutes les institutions spécialisées ainsi que des programmes et fonds des Nations Unies, réunis sous la présidence du Secrétaire général lors de la seconde session ordinaire de 1996 du Comité administratif de coordination (New York, 25 et 26 octobre 1996), ont examiné dans leur tendance générale les processus de réforme en cours au sein des divers organismes des Nations Unies et leur incidence sur le renforcement du système des Nations Unies.

2. Ils ont réaffirmé leur volonté individuelle et collective de poursuivre et d'intensifier l'effort de réforme afin de pouvoir répondre plus efficacement aux besoins en constante évolution des États Membres et de donner plus d'impact à leur action.

3. Les organisations et organes du système des Nations Unies ont su s'adapter à l'évolution du climat international et à celle des exigences des États Membres. Ils ont examiné les orientations de politique générale, séparément et collectivement, et s'emploient à redéfinir les priorités et à recentrer les programmes et les activités, tout en cherchant à accroître l'efficacité et la rentabilité.

4. Leurs efforts sont axés essentiellement sur les vastes réformes de gestion auxquelles procèdent les organisations et les organes du système des Nations Unies. Des réformes sont en cours également en ce qui concerne les structures intergouvernementales, et des changements sont en train d'être opérés dans les structures organisationnelles – réexamen des énoncés et stratégies de mission et des progrès des mesures visant à simplifier les structures et processus intergouvernementaux afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Les informations relatives à ces processus sont mises en commun et seront diffusées dans tout le système des Nations Unies, si bien que ces processus pourront se compléter mutuellement et leurs incidences sur d'autres organisations et organes pourront être identifiées et prises en compte, et les pratiques les plus rationnelles seront retenues et utilisées à l'échelle du système.

5. Le CAC tient à souligner qu'il importe que la réforme des structures intergouvernementales aille de pair avec les réformes de gestion et autres réformes d'ordre organisationnel. La réforme du Secrétariat et la réforme des structures intergouvernementales devraient se renforcer mutuellement et s'influencer réciproquement dans un sens positif. Comme le montre l'expérience d'un certain nombre d'organisations, cette interaction revêt une importance cruciale car c'est de cette manière que la réforme peut véritablement contribuer à l'efficacité d'ensemble des organisations.

6. Au niveau interorganisations, les mesures qui ont été adoptées pour renforcer les complémentarités en matière de programmes sont actuellement suivies d'efforts renouvelés visant à identifier les objectifs prioritaires communs et les thèmes prioritaires et axer sur eux l'attention; à mettre en

place des arrangements conjoints permettant de répondre aux besoins qui se font jour; et à harmoniser les politiques et stratégies d'ensemble. Le renforcement de la coordination au niveau des pays et de l'impact des activités à ce même niveau est un objectif fondamental et un moyen d'évaluer les efforts déployés.

7. L'adoption de principes clairement définis pour guider ses travaux et de programmes d'action plus circonscrits et de caractère plus directif a contribué à renforcer progressivement de manière pragmatique l'efficacité même du CAC – seule instance qui rassemble les chefs de secrétariat de tous les organismes et organes du système des Nations Unies, sous la présidence du Secrétaire général. Les structures des mécanismes interorganisations sur lesquelles s'appuie le CAC, et leurs méthodes de travail, qui font davantage appel aux technologies modernes de télécommunications, ont été simplifiées et améliorées. Les mesures adoptées dans ce sens aident le CAC non seulement à appliquer plus efficacement les directives de politique générale émanant des organes intergouvernementaux centraux mais également à prendre à l'échelle interorganisations de nouvelles initiatives concernant les priorités mondiales clefs; ces mesures, qui devront être poursuivies et approfondies, comprennent par exemple la décentralisation des méthodes de travail mises en place pour le suivi d'Action 21, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, et les arrangements souples, y compris la création à titre temporaire d'équipes interorganisations, qui ont été établis afin d'aider les pays de manière thématique coordonnée à prendre des mesures pour donner suite aux décisions adoptées lors des conférences mondiales tenues récemment. Un nombre croissant de mécanismes conjoints ont également été mis en place dans l'intérêt de l'efficacité des actions intéressant l'ensemble du système; c'est le cas du Fonds pour la protection de l'environnement mondial et du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, qui tous deux doivent s'appuyer sur des synergies existantes sans faire intervenir un trop grand nombre d'organisations.

8. Une difficulté à laquelle se heurtent tous les organismes du système réside dans le fait que malgré des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, il leur incombe de continuer à assurer l'exécution des programmes, tout en recentrant les priorités de manière à tenir compte de l'évolution de la demande. Les considérations de rentabilité ainsi que le souci d'utiliser les fonds de la manière la plus productive et de tirer le plus grand parti possible des ressources affectées à l'exécution des programmes et à l'octroi de services présentant un intérêt direct pour les pays sont encore et continueront d'être des préoccupations majeures pour les chefs de secrétariat. Cela dit, il convient de souligner que la réforme et la revitalisation du système ont pour objectif ultime non pas la réalisation d'économies mais un gain d'efficacité et une meilleure aptitude à répondre aux besoins. Les efforts entrepris ne seront couronnés de succès que si les programmes et activités peuvent être assurés d'un financement sain et prévisible.

9. Les objectifs de développement et de consolidation de la paix doivent s'inscrire dans une perspective à long terme. Les incidences de la réforme doivent être évaluées dans la même perspective et ne devraient pas être mesurées seulement sur le court terme. Une véritable réforme est un processus et non un phénomène ponctuel. Le consensus réalisé lors des récentes conférences mondiales a imprimé un nouvel élan à la revitalisation de la coopération

internationale aux fins du développement; il constitue un cadre cohérent pour l'adoption à l'échelle du système de mesures en faveur du développement et devrait être considéré comme faisant partie intégrante du processus de réforme.

10. Le mouvement actuel en faveur du renforcement et de la réforme du système des Nations Unies résulte d'une convergence de transformations dans les domaines politique, économique et social et dans celui de l'environnement qui sont en train de provoquer une mutation rapide et fondamentale du climat international. Le programme de réforme du système des Nations Unies doit s'articuler autour d'objectifs de fond et viser principalement à renforcer la capacité du système de relever les défis auxquels la communauté internationale va se trouver confrontée. Le CAC considère qu'il lui incombe de contribuer activement à ce processus. Sa contribution consistera à clarifier les problèmes auxquels devront s'attaquer les organismes du système, à formuler des directives générales appropriées pour faciliter la prise des décisions au niveau intergouvernemental et à renforcer la coordination et la coopération à l'échelle du système, montrant ainsi que les divers organismes qui le composent peuvent collaborer de manière cohérente et économique pour répondre à l'évolution des besoins des États membres.

11. Le CAC a défini un certain nombre de grands objectifs autour desquels il entend centrer sa contribution au processus de réformes au cours de la période à venir, à savoir notamment :

a) Mettre le système des Nations Unies mieux en mesure de s'acquitter efficacement des tâches liées aux nouveaux types de conflit et aux situations d'urgence complexes qui caractérisent l'après-guerre froide. Il s'agira en particulier de renforcer ses moyens d'alerte rapide et d'améliorer la coordination interorganisations dans les situations où les opérations de rétablissement de la paix et maintien de la paix doivent coïncider avec les opérations de secours d'urgence, la reconstruction et la reprise du développement économique et social. Il faudra également redoubler d'efforts pour assurer l'appui du système tout entier au processus de désarmement, y compris la vérification, et promouvoir avec une vigueur nouvelle la maîtrise des armements et l'action menée contre le trafic des armes, ainsi que le ralentissement de la production et de la diffusion de mines terrestres en vue de leur interdiction définitive;

b) Redoubler les efforts à l'échelle du système pour analyser les effets de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie, compte tenu à la fois des vastes possibilités nouvelles en matière de commerce, d'investissement et de circulation de l'information et des technologies des risques de marginalisation des pays les plus pauvres et des groupes les plus pauvres dans chaque pays. Ces questions sont au coeur des mécanismes de coopération accrue en cours d'élaboration au sein du système, par exemple, entre la CNUCED, l'OMC et les institutions de Bretton Woods dans le domaine du commerce et des finances, entre la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) dans le domaine des investissements, et entre les organisations financières et commerciales, l'OIT et d'autres institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies en ce qui concerne les liens entre le commerce et les finances, d'une part, et le développement social, d'autre part. Accélérer la mise en place des instruments et structures propres

à assurer que tous les pays retireront les plus grands avantages de la mondialisation et renforcer la coopération technique et les autres formes d'appui au développement des capacités dans ce domaine sont parmi les principaux objectifs du système au cours de la prochaine période;

c) Encourager la contribution concertée du système à la réalisation des objectifs primordiaux – l'élimination de la pauvreté et le développement durable axé sur l'individu – dans des domaines clefs, tels que l'élimination de la faim et de la malnutrition, le développement social et la réintégration sociale, l'environnement, la santé, l'éducation, l'emploi et les moyens de subsistance durables, la population, l'égalité entre les sexes et les besoins particuliers des enfants. Il est essentiel, dans ce contexte, d'intégrer la parité entre les sexes aux activités principales et de contribuer à la promotion de la condition de la femme;

i) Le système des Nations Unies est particulièrement bien placé pour élaborer des normes juridiques internationales et appuyer les conventions internationales en vue d'atteindre les objectifs précis énoncés par la communauté internationale dans ce domaine; pour susciter les interventions propres à faire progresser la mise en oeuvre de l'ensemble complexe de politiques et de mesures convenu lors des récentes conférences mondiales; et pour contribuer à la création d'un environnement international propice à la croissance et au développement durable;

ii) On s'attachera en particulier à renforcer le rôle de mobilisation joué par les organismes des Nations Unies en encourageant une action internationale efficace en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable axé sur l'individu et à accroître l'efficacité et la cohésion de l'appui apporté par le système au niveau des pays, notamment par le biais des coordonnateurs résidents;

d) Appuyer l'action en faveur d'une gestion démocratique efficace des affaires publiques, notamment une action coordonnée à l'échelle du système pour le suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et pour une intervention concertée face aux nouvelles demandes en matière de renforcement des institutions;

e) Promouvoir encore le développement du droit international de l'environnement et encourager une intervention internationale efficace en réponse aux menaces sur l'environnement mondial, par le biais de mécanismes novateurs et d'accords de coopération pour résoudre les problèmes clefs – modification du climat, appauvrissement de la couche d'ozone, lutte contre la désertification et préservation de la diversité biologique – et pour répondre aux nouveaux impératifs dans le domaine de l'énergie et des transports;

f) Mobiliser une intervention efficace à l'échelle du système face à la montée des problèmes mondiaux – trafic des stupéfiants et toxicomanie et l'apparition de maladies nouvelles ou réapparition de maladies anciennes – à la fois en augmentant l'efficacité des programmes communs existants et en introduisant des dimensions nouvelles aux politiques et programmes existants;

g) Renforcer l'appui à la coopération pour le développement dans le nouvel environnement international, en aidant à redéfinir les objectifs et les priorités et en dynamisant le soutien apporté par le public au financement de cette coopération et en servant de catalyseur au secteur privé;

h) Renforcer les liens entre les organismes des Nations Unies et la société civile et accroître l'utilité des accords de coopération existants avec les acteurs non gouvernementaux, dans le cadre à la fois de l'effort général de démocratisation des relations internationales et de la coopération internationale et de l'action menée en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

12. Les chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion du cinquantenaire de l'ONU se sont engagés à donner au XXIe siècle une ONU qui soit équipée, financée et organisée pour servir efficacement les peuples pour lesquels elle a été créée.

13. Le contexte international actuel offre des possibilités sans précédent de croissance et de développement et de réalisation de l'objectif de progrès social et de relèvement du niveau de la vie dans des conditions de plus grande liberté, qui est au coeur des missions des organes et organismes des Nations Unies. En même temps, de nouveaux problèmes mondiaux se posent. Ils appellent des solutions d'ensemble, que les organes et organismes des Nations Unies, oeuvrant ensemble au service de la même cause, sont bien placés pour promouvoir.

14. L'objectif fondamental du processus de réforme en cours est d'adapter le fonctionnement des organismes des Nations Unies à ses tâches, de manière à lui permettre de s'y attaquer avec la plus grande efficacité au meilleur prix. Les chefs de secrétariat sont déterminés à mener cette action et demandent aux États membres, lorsqu'ils formulent des directives générales concernant ce processus, de veiller à ce que leurs décisions visent à renforcer véritablement la capacité des organismes des Nations Unies au service de l'humanité.

ANNEXE II

Déclaration du CAC sur les conditions d'emploi

1. Les principes de base énoncés dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne les fonctionnaires internationaux sont dénués de toute ambiguïté : "La considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité."

2. Les bouleversements survenus partout dans le monde et le fait que les organismes des Nations Unies sont plus sollicités que jamais ont amené ces derniers à remplir des missions de plus en plus vastes et à confier à leur personnel des responsabilités de plus en plus importantes. Les fonctionnaires internationaux doivent accomplir de nouvelles tâches, souvent très complexes. Ils vivent et travaillent dans des conditions d'insécurité, surtout s'ils sont employés par des organismes d'aide humanitaire, et doivent souvent changer de fonction et de lieu d'affectation.

3. Aujourd'hui plus que jamais, pour répondre aux demandes de plus en plus pressantes de la communauté internationale, le système des Nations Unies doit disposer d'un personnel du plus haut niveau. Le CAC a souvent réaffirmé qu'il était indispensable de rétablir, à cette fin, des conditions d'emploi plus compétitives, qui permettent aux organismes, en fonction de leurs besoins, d'attirer et de retenir un personnel de l'envergure souhaitée.

4. À l'heure actuelle, la plupart des organismes se heurtent à de graves difficultés financières et sont plongés dans un climat d'incertitude. Nombre d'entre eux ont entrepris de vastes opérations de réforme ou de restructuration. Le rétablissement de conditions d'emploi plus compétitives doit s'inscrire dans le cadre des changements nécessaires et être considéré comme un facteur décisif d'accroissement de la productivité et de la rentabilité.

5. Dans la déclaration qu'il a adressée à l'Assemblée générale l'an dernier, après avoir examiné le rapport de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le CAC a souligné que les incertitudes qui planaient, tant sur l'assurance d'un financement prévisible que sur les conditions d'emploi, risquaient de compromettre les possibilités de réforme sérieuse au sein des organismes, ainsi que l'amélioration de la qualité des services fournis aux États Membres et de l'exécution des programmes. Le CAC a invité instamment l'Assemblée générale à adopter les recommandations de la CFPI, c'est-à-dire à amener la marge entre les rémunérations au point médian de sa fourchette de variation et à réagencer le barème des traitements afin de corriger les déséquilibres actuels. En outre, dans le cadre d'une stratégie à plus long terme visant à rétablir la compétitivité, les membres du CAC ont demandé que des mesures soient prises pour actualiser l'application du principe Noblemaire de manière à prendre en compte les réalités actuelles du marché mondial du travail, pour motiver le personnel et récompenser la qualité de ses performances, et pour mieux refléter la dynamique de la rénovation des organisations.

6. Tout en regrettant que l'Assemblée générale ait décidé, à sa cinquantième session, de reporter l'adoption de ces recommandations, le CAC comprend ce qui a motivé sa décision. Conformément à la demande de l'Assemblée, la CFPI a achevé de réexaminer ses recommandations de 1995. Elle a de nouveau confirmé ses recommandations techniques concernant le calcul de la marge et la fonction publique de référence. Les chefs de secrétariat approuvent entièrement ces conclusions et notent avec une vive satisfaction que la Commission, en conséquence, a décidé de maintenir sa recommandation de ramener la marge entre la rémunération nette des fonctionnaires de l'Organisation et celle des fonctionnaires de l'Administration fédérale des États-Unis à son point médian souhaitable en 1996. Selon la méthode de calcul approuvée par la CFPI, c'est la deuxième année consécutive que la rémunération nette se situe sous la limite inférieure de la fourchette de 110 à 120 établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/244 du 18 décembre 1985.

7. Dans les années à venir, il faudra de plus en plus progresser simultanément sur deux fronts : d'une part, l'amélioration de l'efficacité et des résultats, y compris l'amélioration de la gestion et la réforme structurelle et administrative; d'autre part, l'adoption par la CFPI des mesures nécessaires au rétablissement de conditions d'emploi compétitives grâce à l'actualisation du principe Noblemaire. Il convient de s'employer activement à réaliser ces deux objectifs, qui s'inscrivent dans la politique arrêtée par l'Assemblée générale, de manière à créer une synergie.

8. La grave crise financière que traverse actuellement le système des Nations Unies continue de préoccuper au plus haut point les chefs de secrétariat. La recherche de solutions à cette crise doit devenir la priorité des priorités pour les membres. Les secrétariats, quant à eux, n'épargnent aucun effort pour améliorer leur gestion et mieux maîtriser leurs dépenses, compte tenu des contraintes budgétaires avec lesquelles ils doivent composer depuis longtemps déjà. Il est reconnu que le système a réalisé d'importants progrès à cet égard. Les efforts faits en ce sens se poursuivront. Pour qu'ils portent leurs fruits, il faudra innover et faire preuve de souplesse dans la gestion du personnel et donner les moyens au système d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs professionnels afin de continuer d'adhérer aux principes de la Charte concernant la fonction publique internationale. Le CAC est convaincu que les membres, représentés à l'Assemblée générale, réaffirmeront leur attachement à ces efforts et continueront de les appuyer.

9. En demandant instamment que l'on donne suite aux recommandations de la CFPI au cours de la présente session, les membres du CAC réaffirment qu'ils sont responsables de la gestion des dépenses des organisations, comme le souligne la déclaration du CAC sur cette question, qui a été présentée à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Il était indiqué dans la même déclaration que les organisations peuvent adopter des modalités d'application différentes, décidées le cas échéant en consultation avec les organes directeurs concernés, en tenant compte de la limitation des ressources et en préservant les ressources consacrées aux programmes.

10. En donnant suite aux mesures immédiates recommandées par la CFPI, et en ouvrant sans ambiguïté la voie au rétablissement – demandé depuis longtemps – de la compétitivité des rémunérations du système des Nations Unies, l'Assemblée

générale montrerait clairement qu'elle encourage et appuie, d'une part, l'adoption, dans le cadre du régime commun, de mesures visant à retenir les fonctionnaires les plus compétents ainsi qu'à motiver le personnel et à en améliorer l'efficacité et, d'autre part, les réformes en cours, qui sont destinées à modifier les modes de gestion et visent à une efficacité, une productivité et une rentabilité optimales, objectifs auxquels les chefs de secrétariat sont fermement attachés.

11. Il est en outre indispensable, pour réaliser les objectifs fixés, que tous les partenaires participent au processus de consultation de la CFPI. Alors que les restrictions budgétaires et d'autres mesures affectent la sécurité de l'emploi et les conditions d'emploi, que les réformes se généralisent et que les chefs de secrétariat s'efforcent de changer en profondeur le fonctionnement des organisations, il est particulièrement important que la voix du personnel se fasse entendre à tous les niveaux, y compris à la CFPI. L'absence de dialogue entre la CFPI et le Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCASIP) et la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) constitue une grave lacune à cet égard et entrave l'amélioration de l'administration et de la gestion des réformes.

12. Le CAC saisit cette occasion pour réitérer ses recommandations concernant d'autres aspects du fonctionnement de la CFPI.
